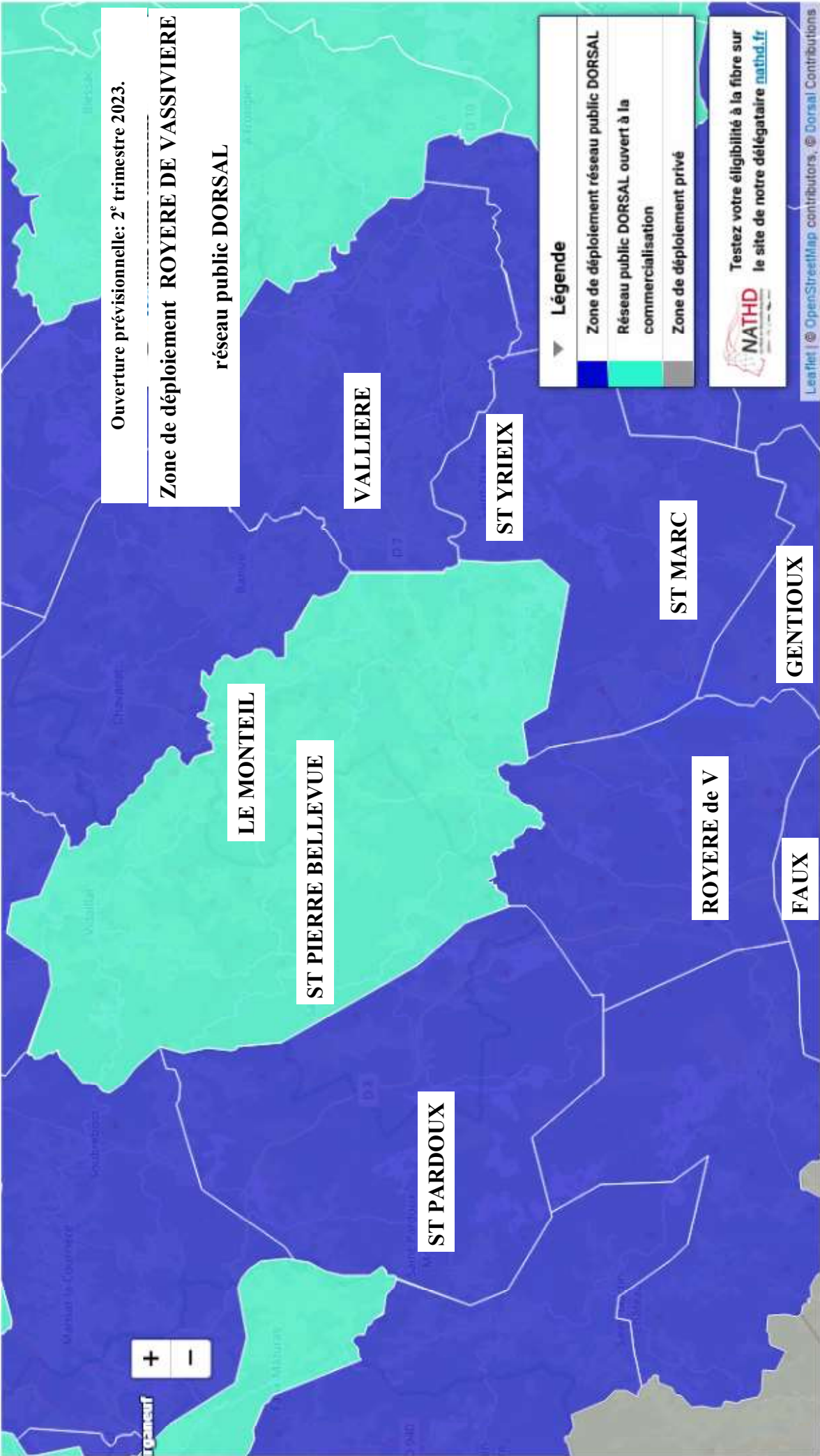


DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR NOTRE TERRITOIRE 2023-2024



LE RACCORDEMENT PAS A PAS

PRÉPAREZ VOTRE RENDEZ-VOUS DE RACCORDEMENT

- ▶ Prévoyez **une demi-journée**
- ▶ Repérez où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place chez vous.
- ▶ **Réfléchissez où vous souhaitez installer votre nouvelle prise optique** (obligatoirement près d'une prise électrique). Son emplacement est important car la box fibre de votre opérateur sera branchée sur cette nouvelle prise. Vous pouvez privilégier l'emplacement de votre box actuelle ou de votre téléviseur. Pour les logements construits depuis 2016, la prise optique est installée dans le coffret télécom de l'habitation. Une fois que votre box sera en service, l'accès à Internet dans les pièces de votre habitation se fera soit par wifi, soit par câble (RJ45) selon votre installation, comme avec une box ADSL classique.

QUE VA FAIRE LE TECHNICIEN DE RACCORDEMENT ?

- 1 Le technicien fait passer le câble fibre depuis la rue jusqu'à l'intérieur de votre habitation ou de votre local professionnel en passant généralement par le même chemin que le câble téléphonique cuivre déjà en place (via une fourreau enterré, un poteau ou votre façade)
- 2 Une fois que le câble fibre est arrivé dans votre habitation, le technicien détermine le trajet le plus adapté pour l'amener jusqu'à l'emplacement que vous souhaitez pour la prise optique, **sous réserve de faisabilité technique**.
- 3 Une fois la nouvelle prise optique installée et reliée à la fibre, le technicien vérifie que le signal arrive bien jusqu'à votre prise optique.
- 4 Quand tout fonctionne, il ne vous reste plus qu'à brancher la box de votre opérateur pour profiter du meilleur d'Internet !

▼ Obtenir la fibre et le meilleur d'Internet : toutes les étapes



SI VOTRE RACCORDEMENT N'A PAS PU SE RÉALISER LA PREMIÈRE FOIS, IL EST AJOURNÉ
POUR QUELLES RAISONS ?

Demandez au technicien de vous préciser quel problème il a rencontré et notez cette information.

CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4
Des travaux sont nécessaires sur votre propriété privée (fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...)	Des travaux sont nécessaires sur le domaine public (fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...)	Un problème technique sur le réseau	Vous êtes enregistré à une mauvaise adresse
Les travaux peuvent être faits par vous ou par un professionnel de votre choix (entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers, d'élagage...).	Dans ce cas, dès que les travaux seront terminés, votre opérateur vous recontactera pour renouveler votre raccordement. Le chantier peut prendre de 1 à 6 mois dans de rares cas.	Dans ce cas, dès que les interventions nécessaires seront terminées, votre opérateur vous recontactera pour renouveler votre raccordement. Cela peut prendre de 1 à 3 mois.	Comptez au minimum 1 mois pour la mise à jour de votre adresse. Passé ce délai, votre opérateur vous recontactera pour renouveler votre raccordement.
Dès qu'ils sont terminés, prévenez votre opérateur pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.			

Si le technicien de raccordement ne s'est pas présenté au rendez-vous, contactez votre opérateur

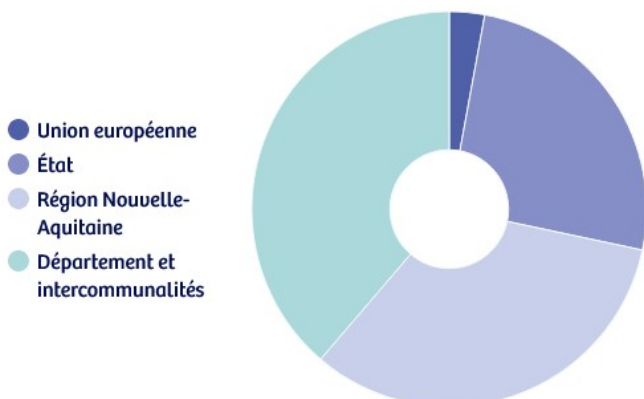
Pour tout autre cas ou si le problème devait persister plus longtemps que le délai annoncé par votre opérateur,

CREUSE

Le département 100% fibré en 2024

En Creuse, les déploiements s'échelonneront jusqu'en 2024, pour construire 79000 lignes environ. Après la fin des travaux sur un secteur, 3 mois d'attente sont nécessaires avant que les habitants concernés ne puissent souscrire à une offre fibre. Le temps que les fournisseurs d'accès à Internet partenaires, installent leurs équipements sur le réseau public. D'ici 2025, 100% des Creusois, entreprises et particuliers, pourront ainsi accéder au très haut débit

Un investissement de 174 M d'euros en Creuse



Le montant total de l'investissement pour emmener la fibre à la porte de chaque foyer creusois (- de 150 mètres) s'élève à **174 millions d'euros**, cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de La Creuse, les intercommunalités, avec le soutien de l'Etat et de l'Union européenne.

À noter qu'en attendant l'arrivée de la fibre, certains secteurs ont également bénéficié d'opérations de montée en débit grâce à l'intervention publique.

● Le raccordement en détail

CHAQUE HABITATION EST DIFFÉRENTE, LES CONFIGURATIONS ET LES RACCORDEMENTS AUSSI.

Généralement, l'installateur suit le même chemin que le réseau téléphonique existant pour amener le câble de fibre optique jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

- À L'EXTÉRIEUR DE L'HABITATION

Depuis la rue, le câble de fibre optique arrive :

- Soit en **SOUTERRAIN** dans des fourreaux
- Soit en **AÉRIEN** sur des poteaux ou des façades

- À L'INTÉRIEUR DE L'HABITATION

Le câble de fibre optique est installé dans les gaines du réseau téléphonique existant ou collé le long des plinthes de manière discrète.

Quand le chemin du réseau téléphonique n'est pas utilisable, dans la mesure du possible, l'installateur propose une solution (réutilisation des appuis aériens ou d'autres fourreaux existants...).

La prise et le câble téléphonique existants ne sont pas démontés lors de l'installation du nouveau câble fibre, car ils sont la propriété d'Orange.

Concernant les collectifs de plus de 3 logements



Pour que la fibre soit amenée au sein d'un collectif de plus de 3 logements et que le raccordement d'un appartement soit possible, **une convention entre le syndicat mixte numérique du département et la copropriété doit avoir été signée** (à l'occasion d'une assemblée générale par exemple).

Une fois la convention signée et les travaux de déploiement réalisés, la marche à suivre pour raccorder l'appartement est la même que pour les maisons individuelles.

À NOTER :

Le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire et pour toute information, le locataire doit contacter le propriétaire / bailleur de son logement.

LES ÉQUIPEMENTS FIBRE DANS L'HABITATION

L'Installation de la prise optique



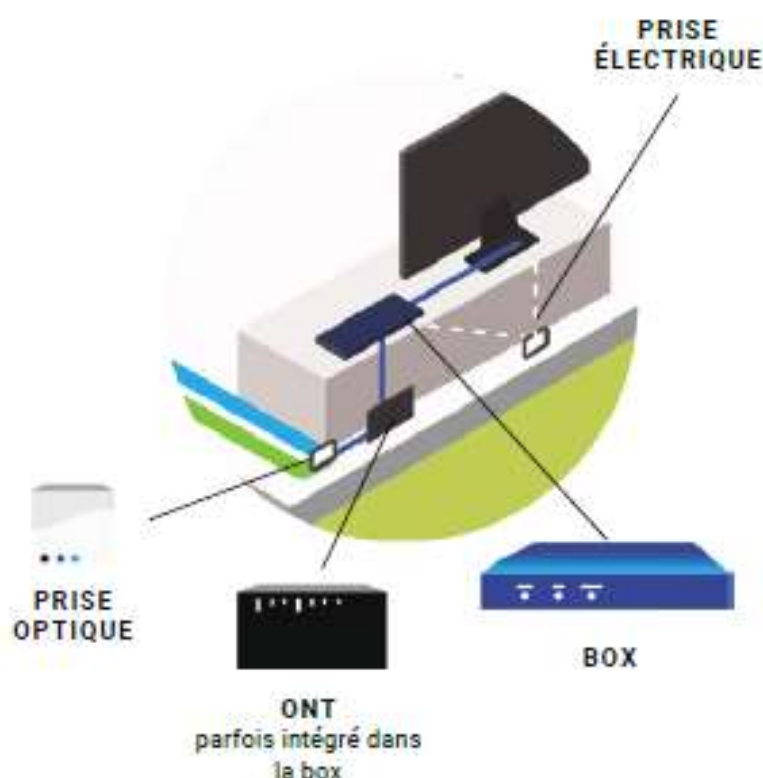
La prise optique est installée près d'une prise électrique et souvent à proximité de la télévision. Pour les logements construits à partir de 2016, elle est installée dans la partie télécom du coffret électrique.

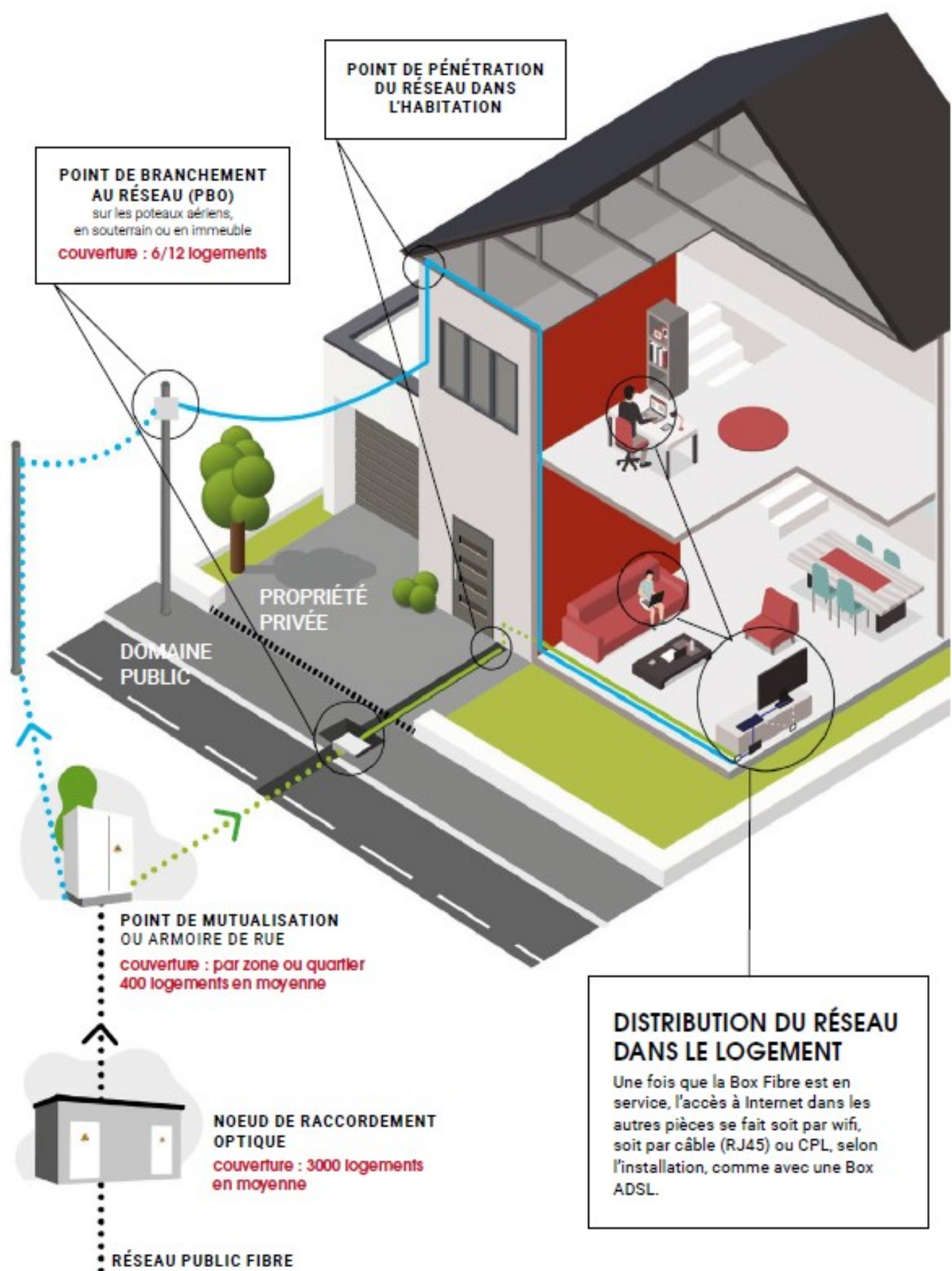
Une seule prise optique est installée par logement.

Une fois qu'elle est posée, le déplacement de la prise optique ne peut être réalisé que par l'opérateur et entraîne des frais à la charge de l'utilisateur.

L'installateur utilise les goulottes existantes ou colle discrètement le câble fibre jusqu'à l'emplacement de la prise optique.

Le câble fibre mesure moins de 5 mm de diamètre.







Bien préparer son rendez-vous de raccordement



- ✓ Prévoir une demi-journée de présence à domicile.
- ✓ Repérer où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place.
- ✓ Réfléchir où installer la nouvelle prise optique, à proximité d'une prise électrique. L'emplacement de la Box actuelle ou du téléviseur peut être privilégié.
- ✓ Dans le cas d'un habitat collectif, s'assurer si possible que le local technique où arrive la fibre dans le bâtiment sera bien accessible par l'installateur (demander la clé du local si besoin).

Sur la propriété privée :

SI LA FIBRE DOIT PASSER EN SOUTERRAIN DANS LE JARDIN, dans la mesure du possible, vérifier et réparer au besoin les gaines et conduites bouchées ou cassées.

SI LA FIBRE DOIT PASSER EN AÉRIEN, élaguer les arbres qui vous appartiennent pouvant gêner son passage.

SI LE CÂBLE NE PEUT PAS PASSER DANS VOS CLOISONS, vérifier la disponibilité des goulottes existantes ou en prévoir de nouvelles. Dans le cas contraire, l'installateur pourra coller directement le câble sur la plinthe.

● Le raccordement n'a pas pu être réalisé, il est ajourné. Pourquoi ? Que faire ?

Dans la grande majorité des cas, le raccordement est réalisé dès la 1^{re} intervention. Si l'installateur rencontre un problème, le raccordement est ajourné. Une fois le problème résolu, le raccordement est réalisé lors d'un nouveau rendez-vous. Ainsi, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie, selon les actions nécessaires à mettre en œuvre (élagage, travaux de génie civil...), la réalisation du raccordement prend alors plus de temps (2 à 6 mois dans de rares cas).

TRAITEMENT DES PRINCIPAUX CAS D'AJOURNEMENT DE RACCORDEMENT

	QUI INTERVIENT ? QUEL DÉLAI ?	QUI RENOUVELLE LE RENDEZ-VOUS ?
CAS 1 Travaux nécessaires sur la propriété privée Fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...	Les travaux sont à la charge du propriétaire. Il peut les faire lui-même ou les confier à un professionnel de son choix (entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers, d'élagage...)	Le propriétaire doit contacter l'opérateur dès que les travaux sont terminés pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 2 Travaux nécessaires sur le domaine public Fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...	Les collectivités prennent en charge les travaux Délai, de 1 à 6 mois dans de rares cas. L'abonné n'a rien à faire. Son opérateur signale le cas et le constructeur du réseau lance les travaux.	L'opérateur contacte l'abonné quand les travaux sont terminés, pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 3 Problème sur le réseau (Équipement non accessible, problème technique...)	Les collectivités prennent en charge les interventions Délai, de 1 à 3 mois L'abonné n'a rien à faire. Son opérateur signale le cas et l'exploitant du réseau lance les interventions.	L'opérateur contacte l'abonné quand les interventions sont terminées, pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 4 L'installateur ne s'est pas présenté au rendez-vous de raccordement.	L'abonné informe son opérateur	L'opérateur contacte l'abonné pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.

Si le délai de résolution du problème annoncé est dépassé et que l'abonné est sans nouvelle de son opérateur, il peut contacter le 0806 806 006 ou remplir un formulaire sur www.nathd.fr



exploite et commercialise
le réseau public fibre

RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO - **ADDITION**
MAISON INDIVIDUELLE HORS LOTISSEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

● Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

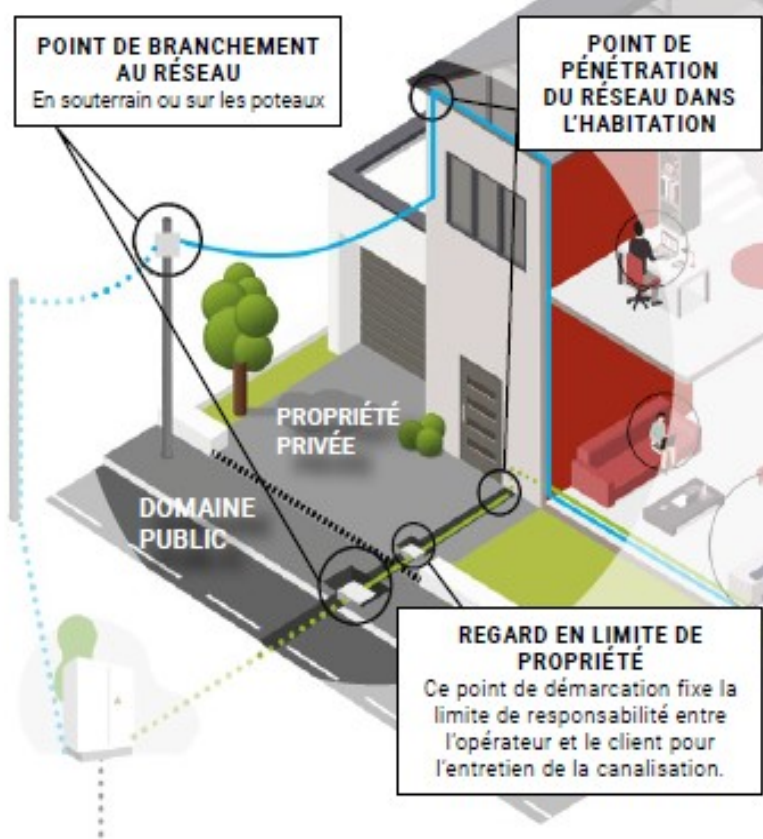
Généralement, le câble fibre utilise l'adduction existante du câble cuivre.

Si l'adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur la propriété privée, les travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités. Dans certains cas, une participation financière pourra être demandée.

Une fois que l'adduction est utilisable sur la propriété privée et sur le domaine public et quand l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'utilisateur qui a souscrit un abonnement à la fibre.



L'ADDITION SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La réalisation d'une adduction souterraine est recommandée par rapport à une adduction aérienne pour des raisons de pérennité et de sécurité.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un regard en limite de propriété privée, dont la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire.

Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de voirie et réseaux divers de son choix.

POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE

Le permis de construire doit prévoir la réalisation et le financement des travaux d'adduction du réseau de télécommunication par son bénéficiaire, sur la propriété privée.

(cf. Article L.332.15 du code de l'urbanisme).

Le propriétaire est dans l'obligation d'équiper une construction neuve d'une ligne de fibre optique dès lors que celle-ci est disponible.

(cf. Article R.111-14 du Code de la construction et de l'habitation)

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction/

● Caractéristiques de l'adduction fibre souterraine sur la propriété privée

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation. Elle doit posséder les caractéristiques suivantes pour répondre aux normes en vigueur.

Le fourreau vert pour le passage de la fibre

La couleur verte est importante, car chaque réseau possède une couleur d'adduction différente afin de pouvoir les distinguer. Le vert est dédié aux réseaux de télécommunication.

2 fourreaux, dont un de réserve, doivent être posés pour l'adduction fibre d'une habitation individuelle.

Fourreau en polyéthylène de couleur verte conforme à la norme NF EN 61386-24 :



Les autres réseaux

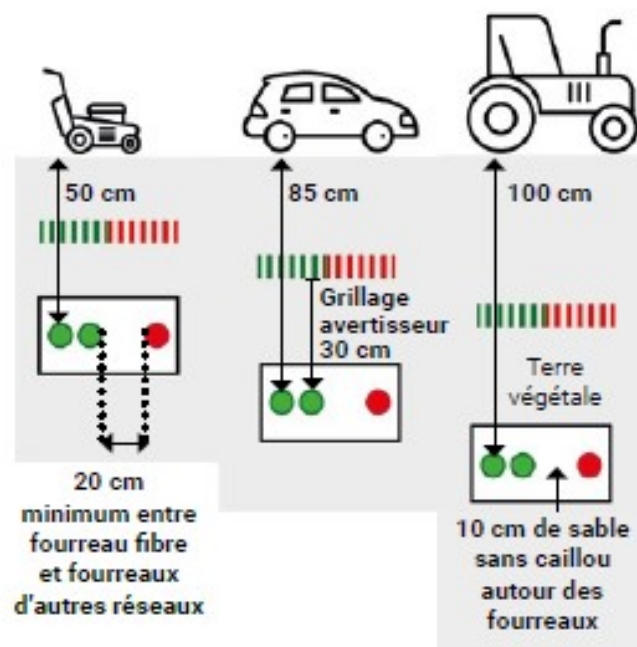


Les tranchées

Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm.

Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau, une distance minimale de 20 cm doit exister entre leurs points les plus rapprochés.

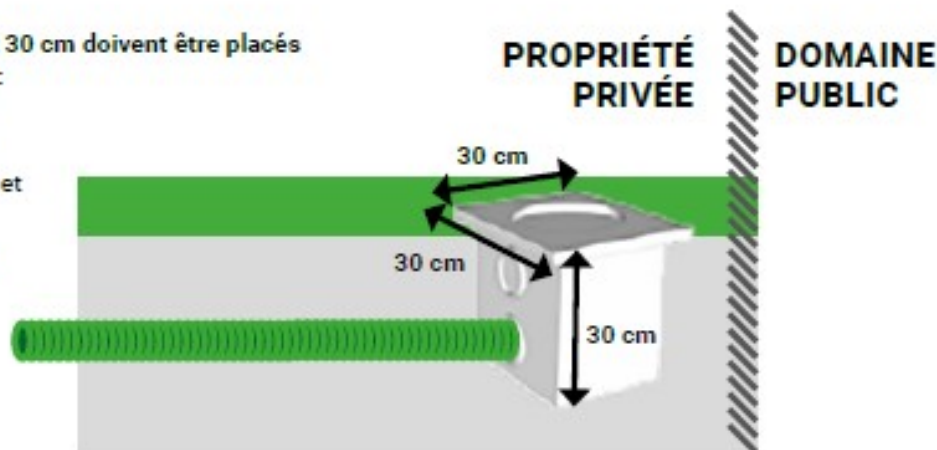
Un grillage avertisseur de couleur verte doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre.



Les regards

Des regards de dimension minimum 30 x 30 x 30 cm doivent être placés sur le trajet du fourreau, à différents endroits :

- en limite de propriété privée (la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire),
- lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 mètres,
- à chaque changement important de direction du fourreau et/ou tous les 50 mètres,
- au pied de l'habitation, juste avant le point de pénétration du réseau dans celle-ci.



Tarifs les plus bas de chaque Opérateur agréé Fibre Dorsal



Livebox Fibre
23,99 € /mois pen-
dant 12 mois puis
41,99 €/mois En-
gagement 1 an

free

Free Révolution
19€99/mois
pendant 1 an puis
44,99€/mois
Engagement 1 an



Connexion effi-
cace
Bbox fit avec la
fibres
16€99/mois

ozone
créateur de connexions pour tous

Liberté - Internet
32.90 € /mois
Sans durée
d'engagement



Pas d'info pour le
moment



Pas d'info pour le
moment

Coriolis
Telecom

Pas d'info pour le
moment

.nordnet.

fibres formule fi-
bre
formule Vital
34,90 €/ mois

Frais d'accès au service différent suivant les opérateurs